

**RESOLUTION EUM/C/Rés. I**

**AMENDEMENT A L'ANNEXE II DE LA CONVENTION**

**(BAREME DES CONTRIBUTIONS)**

**adoptée lors de la 1ère session du Conseil d'EUMETSAT du 19 juin 1986**

**Le Conseil,**

**CONSIDERANT** l'existence d'un déficit structurel de 14,07% sur la totalité des coûts restant à couvrir d'ici la fin du Programme Meteosat opérationnel,

**CONSIDERANT** que, s'il persistait, ce déficit structurel pourrait contrecarrer sérieusement l'exécution du Programme Meteosat opérationnel,

**VU** l'Article 17, Paragraphe 3 de la Convention EUMETSAT,

**SOUHAITANT** exécuter le Programme Meteosat opérationnel dans sa totalité et disposer des moyens financiers nécessaires,

**SOUHAITANT** résoudre le plus tôt possible le problème du déficit structurel,

**TENANT COMPTE** du fait que la Finlande, la France, l'Irlande, l'Espagne, la Suisse et le Royaume-Uni ont exprimé leur volonté d'augmenter la quote-part de leurs contributions relative au déficit structurel de 14,07%,

**TENANT COMPTE** du fait que la République fédérale d'Allemagne a exprimé sa volonté d'augmenter ses contributions de 5,39%,

**TENANT COMPTE** du fait que la Belgique et l'Italie ont exprimé leur volonté d'augmenter leurs contributions respectives de 0,4 et 1% et de rechercher les possibilités d'augmenter également la quote-part de leurs contributions,

**TENANT COMPTE** du fait que le Danemark, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège et la Turquie recherchent actuellement les moyens leur permettant d'augmenter pareillement le pourcentage de leurs contributions,

**EST CONVENU** d'amender comme suit l'Annexe II de la Convention EUMETSAT:

## Résolution EUM/C/Rés. I

Avec effet au 1er janvier 1987, le paragraphe suivant sera substitué au paragraphe 2 de l'Annexe II:

"Les Etats-Membres participeront au reliquat de dépenses du Programme Meteosat opérationnel y compris les frais de Secrétariat et de contingence liés à ce Programme à dater du 1er janvier 1987, conformément au barème des contributions figurant ci-après."

ETATS-MEMBRES	CONTRIBUTIONS (%)
Allemagne	26,39
Belgique	4,4
Danemark	0,5
Espagne	5,24
Finlande	0,35
France	25,60
Grèce	0,30
Irlande	0,11
Italie	12,00
Norvège	0,50
Pays-Bas	3,00
Portugal	0,30
Royaume-Uni	16,76
Suède	0,93
Suisse	3,03
Turquie	0,50
Non couvert	0,09
TOTAL	100,00

**INVITE** les gouvernements des Etats-Membres qui ne sont pas encore en mesure d'augmenter la quote-part de leurs contributions relative au déficit structurel de 14,07% à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour proposer le plus tôt possible une augmentation de leurs contributions visant à obtenir un partage plus équitable de la totalité des dépenses;

**INVITE** les gouvernements pour lesquels les procédures de ratification de la Convention EUMETSAT sont encore en cours à rechercher tous les moyens leur permettant d'augmenter la quote-part de leurs contributions dès ratification de la Convention.